

fondation collective
vita

Fondation collective Vita Compte rendu de l'exercice 2012



Table des matières

Rapport du Président du conseil de fondation	4
Rapport du Président du comité de placement	6
Bilan	8
Compte d'exploitation	9
Annexe	11
1 Bases et organisation	11
2 Membres actifs et rentiers	13
3 Nature de l'application du but	13
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	13
5 Risques actuariels/couverture de risques/degré de couverture	14
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	16
7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation	22
8 Demandes de l'autorité de surveillance	24
9 Autres informations relatives à la situation financière	24
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	24
Rapport de l'organe de contrôle au conseil de fondation	26

Rapport

Rapport 2012 du président de la Fondation collective Vita



Peter E. Naegeli
Président du conseil
de la Fondation
collective Vita

Bien préparée aux changements à venir dans la prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle se prépare à affronter des changements radicaux. Les signaux avant-coureurs se sont renforcés au cours de l'année 2012 riche en événements, que ce soit sur les marchés des capitaux ou dans le cadre de discussions au sein de la société civile. Le modèle d'autonomie partielle de Vita, forte de 10 années d'expérience, et son partenariat avec Zurich constituent une excellente solution ainsi qu'une préparation parfaite à ces changements. Vita ne restera pas passive à l'image d'un morceau de bois emporté par le courant, mais sera en mesure de maîtriser avec agilité et vivacité les flots rapides auxquels elle devra faire face.

Signaux du marché des capitaux

Les événements survenus sur les marchés des capitaux (crise de la dette, intérêts historiquement faibles), de pair avec un flot de prescriptions légales et un raz-de-marée régulateur, ont modifié les conditions générales de la prévoyance professionnelle. Le fait que le vieillissement de la population exerce une influence sur la prévoyance à cause des rentes finit par être compris dans la mesure où la durée de vie des individus s'allonge de manière significative.

Nombreux sont ceux qui partent du principe que la prévoyance sera garantie. Les économies accumulées devraient subvenir plus longtemps aux besoins. Si cette attitude semble banale, elle montre qu'il est nécessaire de réfléchir en profondeur aux défis auxquels la prévoyance professionnelle est confrontée.

Pionnière, Vita connaît une croissance continue

Face à cette situation, le modèle d'autonomie partielle de Vita, institué il y a 10 ans, montre à quel point il voit loin et est transparent. Depuis sa fondation, cette œuvre

de pionnier a connu une croissance constante dans la prévoyance professionnelle. Le capital de prévoyance de Vita est passé de 1,5 milliard lors de sa fondation à 8,9 milliards de francs suisses; Vita compte à l'heure actuelle plus de 110'000 assurés actifs et près de 17'500 institutions de prévoyance affiliées. Vita a maîtrisé les turbulences rencontrées sur les marchés des capitaux sans devoir prendre des mesures rigoureuses ni demander aux assurés de verser des cotisations d'assainissement. Le taux de couverture de 102,5 pour cent à fin 2012 prouve que la voie choisie est la bonne. Vita ne compte aucun rentier dans son bilan et présente ainsi une forte aptitude structurelle au risque.

Cette situation, alliée à un partenariat solide avec Zurich, partenaire d'assurance de première classe, présente des avantages indéniables. Les grands concurrents en ont également pris conscience, ceux-ci commençant à déployer un modèle d'autonomie partielle dans la prévoyance professionnelle.

Une longueur d'avance grâce à l'expérience acquise

Dans le cadre de la poursuite de son développement, Vita bénéficie, avec son partenaire Zurich, de 10 ans d'expérience en termes de modèle d'autonomie partielle. Le plus grand défi consiste à démontrer aux assurés que cette longueur d'avance constitue clairement un avantage et qu'il faut la transformer en améliorations conséquentes au niveau des prestations de vieillesse. Le conseil de fondation de Vita a décidé de continuer à renforcer les prestations en faveur des assurés et des institutions de prévoyance affiliées qu'il représente directement. L'adaptation requise pour faire face aux défis de la «mutation de la prévoyance» (sans doute certains lecteurs se souviendront-ils de mes déclarations dans mon dernier rapport)

est analysée soigneusement par le conseil de fondation et est anticipée dans toute la mesure du possible.

Cinq orientations pour la poursuite du développement

Pour continuer à faire progresser la Fondation collective Vita, le conseil de fondation se concentre sur

- l'orientation conséquente des tâches de base vers les besoins des assurés – une contribution solide afin de convertir la prévoyance professionnelle en une **prévoyance intégrale sans soucis**
- une **stratégie de placement** orientée sur la forte aptitude structurelle au risque de Vita et adaptée aux obligations de la prévoyance professionnelle, et qui va devenir de plus en plus indépendante des fluctuations sur les marchés des capitaux
- la **conception active et l'extension de l'offre de prestations** dans le cœur de métier ainsi que leur orientation sur l'affectation de la prévoyance professionnelle
- la **transparence et l'intelligibilité** dans la prévoyance professionnelle, avec un suivi et un soutien orientés sur les besoins des institutions de prévoyance et des assurés
- la préservation de l'**autonomie et de l'indépendance** de Vita, reposant sur une **présence plus forte sur le marché** selon le modèle de l'autonomie partielle.

“ Vita ne compte aucun rentier dans son bilan et présente ainsi une forte aptitude structurelle au risque.

Nouvelles élections au conseil de fondation

Le conseil de fondation actuel, dont la seconde période d'élection vient à expiration en juin 2013 étant donné la création de la fondation en 2003, peut être fier de ce qui a été réalisé. Au cours de cette période, Vita a atteint une croissance marquante et a posé les bases permettant de maîtriser les défis à venir de la prévoyance professionnelle. Les frais de suivi des clients ont été sensiblement réduits en collaboration avec Zurich, notre partenaire, et remis sur une nouvelle base grâce à un système informatique porteur. Par ailleurs, les fondements permettant d'établir une gouvernance reposant sur l'autonomie et l'indépendance de Vita ont été posés. Ainsi, la prévoyance professionnelle peut être élaborée en accord avec Zurich, partenaire d'assurance de haute qualité, et en adéquation avec les attentes des clients et des assurés. La dynamique de cette collaboration qui a fait ses preuves peut ainsi être préservée.

Peter E. Naegeli
Président du conseil de la Fondation collective Vita

Rapport

Rapport du président du comité de placement



Prof. Dr. Thorsten Hens
Président du comité
de placement

Nous sortons renforcés de la crise financière

Une très bonne année de placement pour Vita

Contrairement aux années précédentes, l'année de placement 2012 n'a pas connu de crise financière aiguë. Au contraire, les investisseurs ont fait preuve d'une certaine sérénité. Les catastrophes naturelles telles que l'ouragan Sandy ou les alertes répétées relatives au gouffre fiscal menaçant les Etats-Unis font désormais partie du quotidien des investisseurs. La crise financière en Europe est devenue une maladie chronique: les politiques d'économies décrétées par les Etats nord-européens ont plongé l'Europe du sud dans une profonde récession. Les investisseurs ont d'abord réagi de manière «agressive» au glissement à gauche des élections avant de retrouver leur calme. Sur un horizon annuel, Vita a dégagé une performance de 15 pour cent sur ses placements en actions. Les intérêts des marchés financiers ont reculé à des planchers historiques, de sorte que Vita est parvenue à dégager une performance réjouissante de 5 pour cent sur ses placements sur les marchés des capitaux. Les placements alternatifs ont également apporté leur contribution: en matière de Hedge Funds, Vita a dégagé une performance de 4,6 pour cent. Les hypothèques et les immeubles n'ont pas évolué au même rythme. Vita a dégagé un rendement de 3 pour cent sur les hypothèques accordées contre plus de 13 pour cent sur ses placements immobiliers, encore que les placements indirects dans l'immobilier aient progressé de 25 pour cent. Globalement, la performance annuelle de Vita, qui a atteint 8 pour cent, est fortement réjouissante, surtout quand on compare avec les autres grandes fondations collectives.

Sous-couverture supprimée rapidement et de façon durable

Au moment de la crise financière de 2008, le taux de couverture de Vita avait atteint son point le plus bas à 85 pour cent. Etant donné que Vita ne compte aucun rentier dans son bilan et qu'elle présente ainsi une forte aptitude structurelle aux risques, elle a été en mesure de conserver sa stratégie de placement orientée sur le long terme, même au cours de la crise financière. Vita a ainsi pu rétablir rapidement sa couverture complète. Le conseil de fondation est parvenu à supprimer les mesures d'assainissement en août 2012 déjà, celles-ci ayant été particulièrement douces: seules des déductions de sous-couverture ont été demandées lors des dissolutions de contrats. C'est grâce à l'aptitude structurelle élevée à prendre des risques et aux excellents rendements permanents de Vita que celle-ci a été en mesure de bonifier le capital-vieillesse également pendant la phase d'assainissement, à la fois dans les parts obligatoire et surobligatoire.

Perspectives: le redressement des intérêts va se produire, mais quand?

Des marchés importants des actions tels que le Dow Jones Industrial Average Index, l'indice des principales actions nord-américaines, ont atteint un nouveau sommet au début de cette année. Les intérêts sur les obligations se situent par contre à leur niveau plancher historique par rapport à la plupart des pays industrialisés. Face à cette situation, les investisseurs se trouvent dans une position inconfortable car il est clair pour tout le monde que le redressement des intérêts va se produire à un moment donné. Mais quand?

Nous partons du principe que les intérêts sur les obligations vont continuer à rester sensiblement inférieurs aux rendements que nous visons. Nous persistons donc dans notre stratégie qui consiste à compléter les faibles Cash Flows des emprunts d'Etat par des Cash Flows de placements assimilés à des obligations: par exemple par des placements dans des infrastructures et des Insurance Linked Bonds. Les infrastructures sont des participations dans des aéroports, des hôpitaux, des ponts ou des autoroutes. Les investisseurs privés les construisent et les exploitent et ils bénéficient en échange de droits

“ Globalement, la performance annuelle de 8 pour cent de Vita a été fortement réjouissante.

d'utilisation garantis par l'Etat par contrat. Les Insurance Linked Bonds sont une classe de placement qui est parvenue à s'établir au cours de ces dernières années. Les investisseurs soutiennent le réassureur dans la couverture des catastrophes naturelles, par exemple des tornades, et ils perçoivent en échange une partie de la prime d'assurance.

Grâce à ces mesures et à d'autres actions complémentaires, nous sommes convaincus de pouvoir continuer à dégager une bonne performance même en période de faibles intérêts. Nous allons réduire les placements hypothécaires peu rentables en renonçant à les renouveler. Enfin, nous allons acheter plus d'obligations hors de Suisse et lancer de nouvelles solutions de placement des capitaux dans le secteur immobilier.

Prof. Dr. Thorsten Hens
Président du comité de placement

Bilan

Actif	en CHF	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
	Placements			
	Liquidités	6.4	227.351.044	271.927.524
	Autres avoirs en compte courant	7.1	41.988.786	14.856.293
	Comptes courants des employeurs	6.8	86.289.725	81.673.708
	Autres créances		13.007.753	14.285.329
	Placements collectifs – obligations	6.4	3.735.905.201	3.458.430.623
	Placements collectifs – actions	6.4	2.135.466.273	1.766.155.953
	Placements collectifs – immobilier	6.4	918.837.325	838.023.069
	Placements collectifs – alternatifs	6.4	1.018.253.045	970.276.805
	Placements hypothécaires	6.4	721.426.586	734.486.083
	Total Placements		8.898.525.737	8.150.115.386
	Comptes de régularisation actifs	7.2	14.199.988	14.746.773
	Total de l'actif		8.912.725.725	8.164.862.159

Passif	en CHF	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
	Dettes			
	Prestations de libre passage		136.207.747	138.152.677
	Autres dettes		1.306.788	700.144
	Total Dettes		137.514.535	138.852.821
	Comptes de régularisation passifs	7.3	255.390.179	232.538.001
	Réserves de contributions des employeurs	6.8	124.256.792	124.794.710
	Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
	Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	8.089.175.684	7.860.506.594
	Fonds libres des caisses de prévoyance	5.4	102.732.306	111.028.712
	Total Capitaux de prévoyance et provisions techniques		8.191.907.990	7.971.535.306
	Réserves de fluctuation de valeurs	6.3	203.606.229	0
	Capital de la fondation et fonds libres			
	Capital de la fondation		50.000	50.000
	Report de perte		-302.908.678	-82.519.205
	Résultat de l'année en cours		302.908.678	-220.389.473
	Total Capital de la fondation et fonds libres		50.000	-302.858.678
	Total du passif		8.912.725.725	8.164.862.159

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
Cotisations et apports ordinaires et autres			
Contributions d'épargne	7.4	640.760.597	612.559.657
Contributions de risque	7.6	181.859.399	178.227.160
Contributions destinées au supplément dû au renchérissement		8.284.556	7.965.926
Contributions au fonds de garantie	7.6	4.740.228	4.176.065
Contributions destinées aux frais administratifs	7.6	65.159.442	64.623.313
Primes uniques et rachats		209.769.987	581.412.138
Remboursement des fonds libres des caisses de prévoyance (net)	5.4	8.808.600	-16.218.439
Apports/Remboursement dans/des (les) réserves de cotisation de l'employeur (nets)	6.8	1.089.793	-114.515
Total Cotisations et apports ordinaires et autres		1.120.472.603	1.432.631.306
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		598.949.341	630.823.498
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement		8.712.708	7.526.547
Total Prestations d'entrée		607.662.049	638.350.045
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1.728.134.652	2.070.981.351
Prestations réglementaires et versements anticipés			
Rentes de vieillesse		-73.737.865	-62.936.785
Rentes de survivants		-7.308.110	-6.548.034
Rentes d'invalidité		-33.420.521	-33.185.030
Prestations en capital à la retraite		-136.298.641	-111.749.990
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-37.132.180	-32.851.054
Total Prestations réglementaires et versements anticipés		-287.897.317	-247.270.893
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-944.996.289	-1.709.652.041
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-64.765.708	-69.948.467
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat		-1.071.929	-3.548.347
Total Prestations de sortie		-1.010.833.926	-1.783.148.855
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-1.298.731.243	-2.030.419.748
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs			
Constitution/Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs		-104.721.719	231.329.474
Constitution/Dissolution de fonds libres des institutions de prévoyance	5.4	-8.808.600	16.218.439
Constitution/Dissolution de réserves de cotisation de l'employeur	6.8	-1.089.793	114.515
Rémunération du capital d'épargne		-123.947.371	-157.778.098
Rémunération des fonds libres des institutions de prévoyance		-512.242	-1.138.890
Total Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		-239.079.726	88.745.439
Produits de prestations d'assurance			
Prestations sous forme de rentes		114.466.496	102.669.849
Prestations d'assurance en capital		15.996.910	15.838.079
Prestations d'assurance libération du paiement des primes		27.655.794	27.503.901
Prestations d'assurance réserve mathématique d'invalides		1.071.929	3.548.347
Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance	5.7	25.265.283	17.881.751
Total Produits de prestations d'assurance		184.456.412	167.441.928
Report		374.780.095	296.748.870

Compte d'exploitation *suite*

en CHF	Annexe	31.12.2012	31.12.2011
Report		374.780.095	296.748.870
Charges d'assurance			
Primes d'assurances		-255.303.398	-250.816.399
Apports uniques aux assurances		-232.679.971	-198.922.889
Contributions au fonds de garantie		-4.205.985	-3.053.290
Total Charges d'assurance		-492.189.353	-452.792.578
Résultat de l'activité d'assurance		-117.409.258	-156.043.609
Résultat net des placements			
Intérêts	6.7.1	6.604.355	6.732.225
Rémunération des réserves de contributions des employeurs		-551.876	-1.078.916
Résultat des placements collectifs – obligations	6.7.1	195.379.628	105.869.401
Résultat des placements collectifs – actions	6.7.1	253.725.394	-157.548.647
Résultat des placements collectifs – immobilier	6.7.1	107.806.999	13.797.060
Résultat des placements alternatifs	6.7.1	40.878.541	-56.881.058
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.7.1	6.245.983	7.583.899
Intérêts hypothécaires	6.7.1	21.071.043	20.702.778
Frais d'administration des placements	6.7.1	-380.643	-210.979
Frais d'administration des placements hypothèques	6.7.1	-1.993.053	-1.959.762
Total Résultat net des placements		628.786.371	-62.993.999
Autres produits			
Produits de prestations fournies		245.361	324.393
Dissolution de ducroire		0	1.268.609
Total Autres produits		245.361	1.593.003
Autres charges			
Constitution de ducroire		-1.791.649	0
Total Autres charges		-1.791.649	0
Frais de gestion		-3.315.918	-2.944.867
Administration générale		2.851.677	2.720.143
Organe de révision/Expert de la prévoyance professionnelle		164.241	124.724
Autorités de surveillance		300.000	100.000
Produit avant constitution des réserves de fluctuation de valeurs		506.514.907	-220.389.473
Constitution/dissolution des réserves de fluctuation de valeurs		-203.606.229	0
Excédent de charges (-)/Excédent de produits (+)		302.908.678	-220.389.473

Annexe

1 Bases et organisation

Forme juridique	Fondation au sens des art.80 et suiv.CC
Constitution de la fondation	13 juin 2003
Première inscription au registre du commerce	17 septembre 2003
Acte de fondation (dernière adaptation)	Mai 2010
Règlement d'organisation	Mai 2010
Règlement de prévoyance	Novembre 2012
Règlement de placement	Novembre 2010
Règlement relatif à la constitution des réserves de fluctuation de valeurs et pour d'autres réserves	Novembre 2006
Règlement de liquidation partielle	Septembre 2010
Système de primauté	Primauté de cotisations
Enregistrement	OFAS n° C1.0116
Fonds de garantie	Oui

1.1 But

La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des salariés et des employeurs en cas d'invalidité et de vieillesse et, en cas de décès, en faveur de leurs survivants. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la LPP et de ses dispositions d'application. La fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations d'assistance dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Le conseil de fondation désigne les personnes habilitées à signer sous réserve. Seule la signature collective à deux est autorisée.

1.2 Organes de gestion et autres fonctions

Nom	Fonction
Peter E. Naegeli (président; représentant des employeurs) Heinz Bossert (représentant des salariés) Beat Brunner (représentant des employeurs) Pascal Forster (représentant des employeurs) Kurt Hauser (représentant des salariés) Adriano Imfeld (représentant des employeurs; vice-président) Dr.phil. Udo Kaiser (représentant des salariés) Marco Keller (représentant des employeurs) Claudia Manser (représentante des salariés) Bruno Mast (représentant des salariés; vice-président) Beatrice Mürset (représentante des employeurs) Tanja Siegenthaler (représentante des salariés)	Conseil de fondation (organe suprême)
Peter E. Naegeli (président) Adriano Imfeld Bruno Mast	Comité du conseil de fondation
Claudia Manser (présidente) Beat Brunner Dr.phil. Udo Kaiser	Audit Committee
Prof. Dr. oec. Thorsten Hens (président) Pascal Forster Håkan Hedström Lutz Honstetter Marco Keller	Comité de placement «Vita»

Annexe *suite*

Nom	Fonction
Prof. Dr. oec. Thorsten Hens (président) Pascal Forster Martin H. Gubler Alexander Ineichen Matthias Moelleney Peter E. Naegeli Dr. oec. publ. Franz Schumacher Dr. Geoffrey Scott	Comité de placement «Vita Explore»
Kurt Hauser Bruno Mast Samuel Lisse	Organe technique «Immobilier»
Beat Kaufmann (jusqu'au 14.6.2012) Monica Schiesser Aeberhard	Directeur
Abegglen Management Consultants SA, Zurich ¹ KPMG SA, Zurich NOSE Design SA, Zurich casea AG, Luzern	Secrétaire du conseil de fondation Développement de projets, services
Dr. Willi Thurnherr (chef-expert de la caisse de pension) Barbara Koch Houji (experte de la caisse de pension) Mercer (Switzerland) SA, Zurich	Experts en prévoyance professionnelle
Roland Sauter (chef réviseur) Matthias Sutter (expert en révision) PricewaterhouseCoopers SA, Bâle	Organe de révision
Zurich Compagnie d'Assurances SA, Zurich Office fédéral des assurances sociales, Berne	Comptabilité/gestion
Transfert de la surveillance aux nouvelles autorités de surveillance LPP et surveillance des fondations du canton de Zurich Laurence Eigenmann, juriste en charge	Surveillance

¹ Opérations juridiques avec des proches (employeur du président du conseil de fondation)

1.3 Employeurs affiliés

	31.12.2012	31.12.2011
Nombre d'employeurs affiliés	17.550	17.114

2 Membres actifs et rentiers

	31.12.2012	31.12.2011
Membres actifs		
Assurés actifs	109.320	105.657
Assurés en incapacité de gain	4.186	4.106
Total	113.506	109.763
Rentiers		
Rentes de vieillesse	4.858	4.228
Rentes d'enfants de retraités	92	68
Rentes de conjoints	584	513
Rentes d'orphelin	240	223
Rentes temporaires en cas de décès	1	0
Rentes d'invalidité	2.345	2.273
Rentes d'enfants d'invalides	485	506
Total	8.605	7.811

3 Nature de l'application du but

La fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'y affilient par un contrat d'adhésion. Sur la base de ce dernier est fondée une caisse de prévoyance.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des prestations de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

Les charges de la prévoyance sont en principe financées par les salariés et l'employeur, ce dernier assumant au minimum 50 pour cent des frais.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation des placements est effectuée aux valeurs actuelles (pour l'essentiel aux valeurs de marché). En outre, les dispositions des recommandations spécialisées s'appliquent conformément à Swiss GAAP RPC 26 («true & fair view»).

L'évaluation de placements directs dans l'immobilier est déterminée à l'aide d'une méthode reconnue en prenant en compte les instructions d'évaluation légales.

Tous les autres placements pour lesquels aucun cours de marché (valeur de marché) n'est disponible sont évalués à la Net Asset Value (par exemple Private Equity) ou à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur éventuellement nécessaires (par exemple les hypothèques).

Tous les montants en francs sont arrondis dans les comptes annuels et dans l'annexe. Des différences minimales peuvent découler de ces arrondis.

Annexe suite

5 Risques actuariels/couverture de risques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture de risques/réassurance

La fondation a conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA un contrat d'assurance vie collective afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité ainsi que le rachat des prestations de vieillesse. La fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Une différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance doit être assumée par la fondation. Cette différence doit être financée par le produit des placements.

5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes résultant du contrat d'assurance vie collective conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA ne sont pas portées au bilan. Elles se répartissent comme suit:

en CHF	31.12.2012	31.12.2011
Réserve mathématique relative aux bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse	1.182.460.287	1.004.905.472
Rentes d'enfants de retraités	1.156.501	649.173
Rentes d'invalidité	223.816.535	219.304.538
Rentes d'enfants d'invalides	6.407.591	6.394.595
Rentes d'orphelin	4.664.649	4.440.994
Rentes de conjoint	112.758.552	97.022.273
Rentes décès à terme	12.062	0
Libération du paiement des primes	207.473.089	203.373.395
Total	1.738.749.265	1.536.090.440

5.3 Développement et rémunération du capital d'épargne

en CHF	31.12.2012	31.12.2011
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	1,50%	2,00%
Rémunération du capital d'épargne subobligatoire	1,50%	2,00%
Capital d'épargne au début de l'année	7.860.506.594	7.934.057.970
Variation du capital d'épargne		
Contributions d'épargne	640.760.597	612.559.657
Contributions d'épargne AI	27.655.794	27.503.901
Sommes de rachat	97.476.595	127.057.122
Prestations d'entrée PLP	598.949.341	630.823.498
Prestations de sortie PLP	-944.996.289	-1.709.652.041
– Différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP ¹	536.596	656.434
– Déductions pour découvert insuffisant à la résiliation du contrat ¹	-3.041.353	-4.463.302
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-64.765.708	-69.948.467
Remboursement des versements anticipés	8.712.708	7.526.547
Prestations en capital au décès	-37.078.180	-32.851.054
– Prestations de la compagnie d'assurance ¹	15.942.910	15.838.079
Prestations en capital à la retraite	-136.298.641	-111.749.990
Rachat de rentes de prestations vieillesse, pour survivants et d'invalidité	-232.679.971	-198.922.889
– Différence du rachat de rentes ¹	21.253.928	19.938.015
Total	-7.571.673	-685.684.490
Reprises de portefeuilles d'assureurs antérieurs	112.293.392	454.355.016
Rémunération du capital d'épargne	123.947.371	157.778.098
Capital d'épargne à la fin de l'année	8.089.175.684	7.860.506.594
dont avoirs de vieillesse selon la LPP	4.876.281.329	4.683.699.529

¹ Charges et produits influant sur le résultat et pris en compte dans le compte d'exploitation dans la constitution du capital de prévoyance des assurés actifs.

5.4 Développement et rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance

en CHF	31.12.2012	31.12.2011
Rémunération des fonds libres	0,5%	1,0%
Fonds libres		
Fonds libres début de l'année	111.028.712	126.108.260
Apports dans les fonds libres		
– <i>provenant des reprises de contrats</i>	1.249.493	9.862.791
– <i>par les employeurs</i>	1.073.096	1.706.121
Prélèvement sur les fonds libres		
– <i>provenant des sorties de contrats</i>	–1.032.706	–18.072.005
– <i>pour l'amélioration des prestations de prévoyance</i>	–10.095.652	–9.711.635
Corrections de la différence	–2.831	–3.710
Rémunération des fonds libres	512.194	1.138.890
Fonds libres fin de l'année	102.732.306	111.028.712

5.5 Résultat de l'expertise de technique d'assurance du 2 avril 2013

L'expert en prévoyance professionnelle a constaté, lors de son expertise, que

- le taux de couverture de la Fondation collective Vita atteignait, au 31.12.2012, 102,5 pour cent et donc qu'il s'était sensiblement amélioré au cours de l'année 2012;
- en raison de la situation financière sensiblement améliorée (pas de sous-couverture), le conseil de fondation a levé avec effet immédiat ses mesures d'assainissement lors de sa séance du 29 août 2012;
- les contributions accrues aux risques et aux frais de gestion prélevées en 2012 ont permis de couvrir les primes d'assurances, les primes au fonds de garantie, les frais supplémentaires de rachat des rentes vieillesse ainsi que les frais administratifs;
- la réserve de fluctuation de valeurs n'est constituée qu'à hauteur de 20 pour cent de la valeur cible définie et la propension financière au risque de la fondation doit être considérée comme limitée;
- du fait de la propension structurelle au risque, la fondation est toutefois en mesure de supporter les risques existants en termes de placements;
- les dispositions réglementaires sur les prestations et sur le financement respectent les exigences légales.

Les détails relatifs au bilan de technique d'assurance au 31 décembre 2012 peuvent être consultés auprès de la direction.

5.6 Degré de couverture selon l'art. 44, al. 2, OPP 2

Un découvert existe lorsque, à la date de référence du bilan, le capital de prévoyance théoriquement nécessaire selon les calculs actuariels n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2012	31.12.2011
Fortune de prévoyance disponible		
Fortune brute (total de l'actif)	8.912.725.725	8.164.862.159
./. Dettes	–137.514.535	–138.852.821
./. Comptes de régularisation passifs	–255.390.179	–232.538.001
./. Réserves de contributions des employeurs	–124.256.792	–124.794.710
Total	8.395.564.219	7.668.676.627
Capital de prévoyance actuariel	8.191.907.990	7.971.535.306
Degré de couverture selon l'art. 44, al. 2, OPP 2	102,5%	96,2%

5.7 Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance

Au cours de l'exercice écoulé, la Fondation collective Vita de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA disposait de participations aux excédents à hauteur de 25,3 millions de francs suisses. Les participations aux excédents sont utilisées pour financer les rachats des rentes vieillesse.

Annexe *suite*

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction, le conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé l'organisation de l'administration de la fortune et les compétences des services mandatés dans le règlement de placement ainsi que dans les annexes I–III.

Le conseil de fondation définit la stratégie de placement et, pour ce faire, est soutenu dans ses activités par le comité de placement à titre consultatif. Le conseil de fondation a délégué respectivement à l'administrateur et au comité de placement la mise en œuvre de la stratégie de placement et la surveillance des placements.

Mandats, gérants de fortune, banque dépositaire	Zurich Fondation de placement Banque Sarasin & Cie SA* Capvis Equity Partners AG Citigroup Global Markets Inc.* Zurich IMRE AG	Placements collectifs
	UBS AG Credit Suisse AG*	Hypothèques
	swissQuant Group SA SIGLO Capital Advisors SA, Zurich PPCmetrics SA, Zurich c-alm SA, Saint-Gall casea sa, Lucerne	Couverture des risques de change
	Banque Julius Baer & Cie SA, Zürich	Conseil en matière de placements
		Banque dépositaire

* La Fondation collective Vita a résilié ses relations commerciales en 2012.

6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 50 al. 4 OPP 2

Il n'a pas été recouru à l'élargissement des possibilités de placement conformément à l'art. 50, alinéa 4 OPP 2 durant l'exercice écoulé.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

en CHF	31.12.2012	31.12.2011
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible		
Valeur cible en % des engagements de prévoyance	12,0%	12,0%
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible en CHF	983.028.959	956.584.237
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective		
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	0	0
Dissolution (–)/constitution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs	203.606.229	0
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective fin de l'année	203.606.229	0
Différence réserve de fluctuation de valeurs par rapport à la valeur cible	779.422.730	956.584.237

La méthode de calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est définie dans les directives de placement. Elle se fonde sur des considérations économico-financières et tient compte de la situation et des attentes actuelles.

6.4 Présentation des placements par catégories de placement

	31.12.2012		Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP 2
	en CHF	en %		Minimum	Maximum	
Liquidités						
Comptes courants bancaires, Poste	227.351.044	2,61%	0,5%	0,0%	5,0%	
Total	227.351.044	2,61%	0,5%	0,0%	5,0%	
Placements collectifs – obligations						
Obligations CHF	1.968.421.915	22,47%	20,5%	18,0%	27,5%	
Obligations CHF Etranger	301.372.528	3,44%	5,0%	1,0%	6,0%	
Obligations Europe	135.120.631	1,54%	2,0%	1,0%	3,0%	
Obligations Crédit 100	940.093.947	10,73%	10,0%	6,0%	13,0%	
Obligations convertibles Global	386.713.459	4,42%	5,0%	2,0%	7,5%	
Couverture des risques de change	4.182.721	0,05%	n.a.	n.a.	n.a.	
Total	3.735.905.201	42,66%	42,5%	28,0%	57,0%	
Placements collectifs – actions						
Actions Suisse	550.279.279	6,28%	5,5%	2,0%	8,0%	
Actions Etranger	1.585.186.994	18,10%	15,5%	5,0%	25,5%	
Total	2.135.466.273	24,38%	21,0%	7,0%	33,5%	50%
Placements collectifs – immobilier						
Immobilier Suisse	641.844.593	7,33%	7,0%	5,0%	9,0%	
Immobilier Etranger	276.992.731	3,16%	3,0%	0,0%	4,0%	10%
Total	918.837.325	10,49%	10,0%	5,0%	13,0%	30%
Placements collectifs – alternatifs						
Hedge Funds CHF	836.164.576	9,55%	10,0%	6,0%	11,0%	
Private Equity EUR	14.072.278	0,16%	2,0%	0,5%	3,5%	
Commodity Fund CHF	168.016.191	1,92%	2,0%	1,0%	3,0%	
Insurance Linked Securities	0	0,00%	2,0%	0,0%	3,0%	
Infrastructure	0	0,00%	2,0%	0,0%	4,0%	
Total	1.018.253.045	11,62%	18,0%	7,5%	24,5%	15%
Placements directs						
Hypothèques	721.426.586	8,24%	8,0%	7,0%	10,0%	
Total	721.426.586	8,24%	8,0%	7,0%	10,0%	50%
Total des placements	8.757.239.474	100,00%	100,0%			
Actifs opérationnels						
Autres avoirs en compte courant	41.988.786					
Avoirs de contributions des employeurs	86.289.725					
Autres avoirs	13.007.753					
Comptes de régularisation actifs	14.199.988					
Total de l'actif	8.912.725.726					
Actions	2.149.538.551	24,55%				50%
Monnaies étrangères sans couverture des risques de change	1.968.696.817	22,48%				30%

Annexe *suite*

Limite selon OPP 2

Les spécifications pour les limites individuelles visées aux articles 54, 54a, 54b et à l'article 55 sont remplies.

Placements collectifs alternatifs

Les placements prévus dans les deux vecteurs collectifs de placement (Insurance Linked Securities et Infrastructure) n'ont pas encore pu être réalisés du fait de retards au niveau de l'approbation des autorités de surveillance compétentes.

Placements dans le groupe de placement Private Equity: les engagements de placement non encore révoqués (Commitments) auprès de la Fondation de placement Zurich se montaient, au jour de clôture du bilan, à 219,6 millions de francs suisses et à 14,5 millions de francs suisses auprès de Capvis.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

En lien avec les règles prescrites par le conseil de fondation, les couvertures de monnaies suivantes étaient en suspens au 31 décembre 2012:

	CHF 31.12.2012	USD 31.12.2012	EUR 31.12.2012	HKD 31.12.2012
Montant en monnaie étrangère		277.056.277	197.227.970	177.947.380
Contre-valeur en CHF	516.669.828	256.719.288	238.315.667	21.634.873
Cours de clôture 31.12		0.915021	1.206551	0.118064
Valeur de marché en CHF	512.487.096	253.512.312	237.965.604	21.009.180
Résultat non réalisé en CHF	4.182.732	3.206.976	350.063	625.693

Afin de minimiser le risque de contrepartie pour les couvertures des risques de change, la différence avec la valeur correspondante du marché est garantie sur un compte bancaire de la fondation. Au 31 décembre 2012, la garantie était de 3'660'000 de francs suisses.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

6.7 Explications du résultat net des placements

6.7.1 Présentation du résultat net des placements

Les frais de gestion de fortune des placements collectifs sont grevés directement sur les groupes individuels de placement par le fournisseur.

en CHF	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts		
Intérêts sur comptes bancaires	71.645	140.653
Intérêts sur avoirs des clients	11.089.158	12.262.666
Intérêts provenant des reprises de contrats	223.164	134.992
Intérêts moratoires et autres intérêts passifs	-4.779.612	-5.806.086
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	-551.876	-1.078.916
Total	6.052.479	5.653.309
Placements collectifs – obligations		
Obligations CHF	62.671.221	116.706.198
Obligations CHF Etranger	17.475.619	6.517.671
Obligations EUR	10.193.520	5.085.775
Obligations Crédit 100	86.811.514	18.938.798
Obligations convertibles Global	18.227.753	-41.379.041
Total	195.379.627	105.869.401
Placements collectifs – actions		
Actions Suisse	81.294.958	-48.176.795
Actions Etranger	172.430.436	-109.371.853
Total	253.725.394	-157.548.648
Placements collectifs – immobilier		
Immobilier Suisse	49.422.736	32.020.804
Immobilier Etranger	58.384.262	-18.223.744
Total	107.806.998	13.797.060
Placements collectifs – alternatifs		
Hedge Fund CHF	43.253.676	-46.195.228
Actions Private Equity	-1.891.431	1.582.799
Commodity Fund CHF	431.875	-13.270.799
Collateralised Loan Obligations USD	-915.579	1.002.170
Total	40.878.541	-56.881.058
Placements directs		
Hypothèques	21.071.043	20.702.778
Total	21.071.043	20.702.778
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.245.983	7.583.899
Frais de gestion de fortune		
Frais bancaires, frais de transaction	-380.643	-210.979
Gestion de fortune hypothèques	-1.993.053	-1.959.762
Total	-2.373.696	-2.170.741
Total	628.786.369	-62.994.000
Performance nette (MWR*)	7,83%	-0,92%
Performance brute (TTWR**)	8,09%	-0,74%

* Money Weighted Rate of Return: performance d'un portefeuille en tenant compte des entrées et des sorties de capitaux pendant la période d'évaluation (source: Zurich Invest SA).

** True Time Weighted Rate of Return: performance d'un portefeuille en ignorant les entrées et les sorties de capitaux pendant la période d'évaluation.

Annexe *suite***6.7.2 Explications relatives aux frais de gestion des avoirs avec le coût du Total Expense Ratio (TER*)**

	Management Fee en % ¹	Autres frais en % ²	TER* en %
Actions	0,37	0,05	0,42
Marché des capitaux	0,10	0,00	0,10
Produits alternatifs	0,83	0,23	1,07
Immobilier	0,35	0,29	0,64
Hypothèques	0,25	0,00	0,25

* Total Expense Ratio (TER) frais de management, honoraires en fonction de la performance, frais techniques et de personnel internes en relation avec la gestion de fortune, frais de direction et d'administration des fonds, frais de dépôt

Les frais supplémentaires (en %) sont applicables aux actions, au marché des capitaux, aux immeubles indirects ainsi qu'aux produits alternatifs:

• Frais de dépôt ³	0,02
• Structure de fonds/administration ⁴	0,03
• Manager Selection, Investment Controlling, Risk Management ⁵	0,04
• Relationship Management ⁶	0,02
• Transaction Management, Hedging, L&C ⁷	0,01

¹ Frais pour le Portfolio Management en 2012

² Frais de surveillance OAK, révision, frais de fonds de tiers sur Look-through-basis, éventuels Performance Fees

³ Frais de dépôt (Custody/Subcustody) pour tous les effets et bons de participation de la Zurich Fondation de placement

⁴ Frais pour plateforme institutionnelle de fonds qui permet la libération de l'impôt féd. sur le chiffre d'affaires, la TVA ainsi que l'imposition US sur les dividendes

⁵ Frais de sélection/désélection des Managers, Monitoring permanent, Risk Management ainsi que toutes les charges en découlant (frais de déplacement, création d'analyses, frais de déploiement) pour 17 mandats directs

⁶ Suivi/conseil direct des clients de Vita, support à la vente du côté des placements, préparation/collaboration au sein de l'Investment Committee

⁷ Management hebdomadaire de transactions et de cash, contrôles/concordance du dépôt, exercice du Proxy Voting, garantie sur le change, Legal&Compliance, etc.

6.7.3 Présentation des placements sans Total Expense Ratio (TER*)

Présentation plus détaillée des frais de gestion dans le compte de résultat (art. 48a al. 3 OPP2)

	ISIN	Ø Kapital
Placements non transparents		
Private Equity Capvis		8.019.892

6.8 Explications des placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

en CHF	2012	2011
Intérêt moratoire comptes courants des employeurs	3,50%	4,00%
Comptes courants des employeurs		
Comptes courants des employeurs (brut)	90.330.860	839.523.194
./. Ducroire	-4.041.135	-2.249.487
Total net	86.289.725	81.673.708

en CHF	2012	2011
Réserves de contributions des employeurs		
Réserves de contributions des employeurs au début de l'année	124.794.710	123.830.308
Apports dans les réserves de contributions des employeurs		
– provenant des reprises de contrats	1.276.342	6.502.321
– par les employeurs	23.778.935	7.675.792
Prélèvement sur les réserves de contributions des employeurs		
– provenant des sorties de contrats	-2.027.322	-11.476.910
– pour les paiements de cotisations et les améliorations des prestations	-24.117.721	-2.815.548
Corrections de la différence	-27	-169
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	551.876	1.078.916
Réserves de contributions des employeurs fin de l'année	124.256.792	124.794.710

6.9 Réglementation contractuelle de la rétrocession

Les fonds de prévoyance de la fondation collective Vita sont investis surtout dans des groupes de placement (placements collectifs) de la Zurich fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement et des fonds institutionnels utilisés, Zurich Invest SA (compagnie de gestion pour la Zurich fondation de placement) est indemnisée par des honoraires de gestion provenant des fonds institutionnels. Aucune rétrocession n'est payée. Par son investissement dans des placements collectifs de la Zurich fondation de placement, la fondation collective Vita participe à la fondation de placement.

En rapport avec les placements dans les matières premières (Commodities), la Fondation collective Vita et Zurich Invest SA ont établi, par une convention en date du 29 mai 2007 (entrée en vigueur le 19 juin 2007), que Zurich Invest SA sera indemnisée par la rétention partielle d'une rétrocession pour ses services en rapport avec ces placements. Cette convention a été ratifiée par le conseil de fondation le 16 mai 2007 et soumise à l'autorité de surveillance. Au cours de l'exercice écoulé, Zurich Invest SA a conservé des rétrocessions en volume de 19'464 de francs suisses en tant qu'indemnisation et remboursé à la Fondation collective Vita 42'268 de francs suisses. Tous les placements en matières premières ont été vendus au 22 janvier 2012 à la Banque Sarasin.

Annexe suite

7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation

7.1 Autres avoirs en compte courant

Le trafic des paiements courant entre la fondation et Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA concernant les primes d'assurance, les honoraires des médecins pour le contrôle de santé ainsi que les frais de retrait anticipé pour la propriété au logement est effectué sur ce compte.

7.2 Actifs transitoires

en CHF	2012	2011
Actifs transitoires		
Rabais sur le Management Fee pour les placements collectifs	4.599.181	4.462.942
Intérêts courus des hypothèques	2.949.451	3.502.789
Prestations d'assurance en suspens	1.535.979	3.304.843
Versement anticipé de prestations à des assurés	1.175.746	161.200
Autres régularisations	3.939.630	3.314.999
Actifs transitoires total	14.199.988	14.746.773

7.3 Comptes de régularisation passifs

en CHF	2012	2011
Comptes de régularisation passifs		
Paieement anticipé de cotisations	137.242.375	149.609.987
Paieements entrées pas encore traitées	53.179.997	51.710.362
Reprises de contrats et autres régularisations	61.307.806	25.709.319
Garantie couverture des risques de change	3.660.000	5.508.333
Comptes de régularisation passifs total	255.390.179	232.538.001

7.4 Répartition des contributions d'épargne, de risque et autres en contributions des employeurs et contributions des salariés

Pour des raisons techniques liées au système, la répartition en cotisations des employeurs et des salariés n'est pas faite dans le compte d'exploitation. La répartition approximative de toutes les contributions est indiquée ci-après à des fins d'information.

	2012 en CHF	2012 en %	2011 en CHF	2011 en %
Contributions d'épargne				
Contributions d'épargne des salariés	295.262.483	46,1%	282.143.792	46,1%
Contributions d'épargne des employeurs	345.498.114	53,9%	330.415.865	53,9%
Total	640.760.597		612.559.657	
Contributions de risque et autres contributions				
Contributions de risque et autres contributions des salariés	116.343.518	44,7%	113.013.065	44,3%
Contributions de risque et autres contributions des employeurs	143.700.107	55,3%	141.979.399	55,7%
Total	260.043.625		254.992.464	
Contributions globales				
Contributions globales des salariés	411.606.001	45,7%	395.156.857	45,5%
Contributions globales des employeurs	489.198.221	54,3%	472.395.263	54,5%
Total	900.804.223		867.552.121	

7.5 Prestations réglementaires

En rapport avec les reprises de contrats d'entreprises nouvellement affiliées, les retraités (rentes de vieillesse, pour survivants et d'invalidité) n'ont en partie été transférés à la Fondation collective Vita que dans le courant de l'année. Jusqu'à leur transfert à la Fondation collective Vita, les rentes ont été versées par les anciennes institutions de prévoyance. Les rentes comptabilisées dans le compte d'exploitation n'incluent dès lors que les prestations versées par la Fondation collective Vita.

En accord avec les anciennes institutions de prévoyance, les contributions au fonds de sûreté sont décomptées par les institutions de prévoyance, sur la base des rentes versées.

7.6 Financement des coûts liés aux risques et des autres coûts

En vertu de la décision du conseil de fondation du 21 février 2005, aucune contribution pour la différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance n'est perçue à partir de l'année 2006. L'éventuel sous-financement doit être compensé par le revenu des placements.

en CHF	2012	2011
Primes de risque aux compagnies d'assurance	-181.859.399	-178.227.160
Primes de coûts aux compagnies d'assurance	-73.443.998	-72.589.239
Total intermédiaire des primes aux compagnies d'assurance	-255.303.398	-250.816.399
./. Participations aux excédents des compagnies d'assurance	25.265.283	17.881.751
Contributions au fonds de garantie	-4.205.985	-3.053.290
Frais supplémentaires pour le rachat de rentes vieillesse	-21.253.928	-19.938.015
Frais de gestion	-3.315.918	-2.944.867
Total des primes et des frais de gestion	-258.813.945	-258.870.820
Frais de risques et de gestion		
Contributions aux risques	181.859.399	178.227.160
Contributions aux frais	73.443.998	72.589.239
Contributions au fonds de garantie	4.740.228	4.176.065
Total	260.043.625	254.992.464
Sur-financement (+)/Sous-financement (-)	1.229.680	-3.878.357

Annexe *suite*

8 Demandes de l'autorité de surveillance

L'Office fédéral des assurances sociales OFAS, en tant qu'autorité de surveillance, a consulté les documents relatifs aux comptes de l'exercice et a pris connaissance des recommandations de l'organe de révision en vue de l'approbation des comptes de l'exercice (décision de contrôle sur le rapport 2011 du 2.11.2012).

L'indication suivante sur les comptes de l'exercice a été insérée:

La Fondation collective Vita se trouve en sous-couverture avec un degré de couverture de 96,2 pour cent. Il faut poursuivre l'assainissement de cette fondation collective en collaboration avec vos experts pour la prévoyance professionnelle (voir le chiffre 9).

9 Autres informations relatives à la situation financière

La situation en termes de degré de couverture de la Fondation collective Vita est remontée, au cours de l'exercice écoulé, de 96,2 pour cent à 102,5 pour cent.

Le conseil de fondation a décidé à l'unanimité, le 29 août 2012, de suspendre les mesures d'assainissement avec effet immédiat.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan et susceptible d'influer fortement sur l'évaluation des comptes annuels 2012 n'est survenu.



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Sammelstiftung Vita, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté (pages 8–24), au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres et les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA

Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Matthias Sutter
Expert-réviseur

Bâle, le 29 mai 2013

